



Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE,
M. Jacques BELLIER, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc
TOURELLE, M. Jean- François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Richard RIVAUD,
M. Olivier DELAPORTE.

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 14

Objet : Avenant n°1 au marché n°812 378 relatif à la mise à disposition de bennes au service des villes de Versailles Grand Parc et traitement des déchets issus de ces bennes et des apports directs des villes - Lot n°1 : « traitement des apports directs des déchets végétaux collectés sur la voie publique par les services techniques des villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ».

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 décembre 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le décret n°2006-975, du 1^{er} août 2006, portant Code des marchés publics modifié et notamment son article 20 relatif aux avenants ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2015147-0002, du 27 mai 2015, portant modification du périmètre de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc étendu à la commune de Vélizy-Villacoublay ;

Vu la délibération n°2015-06-02, du Conseil communautaire du 28 juin 2015, portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc relative à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay au 1^{er} janvier 2016, suite au nouveau schéma régional de coopération intercommunale (SRCI) adopté par le Préfet de la région Ile-de-France et avis de Versailles Grand Parc sur l'arrêté inter-préfectoral ;

Vu la délibération n°2014-12-32, du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, portant délégation de compétences au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres qui excèdent le seuil des marchés à procédure adaptée et les avenants s'y rapportant ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu en 2013, avec la société Bio Yvelines, un marché ayant pour objet le traitement des apports directs des déchets végétaux produits par les services techniques de l'ensemble des villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la commune de Vélizy-Villacoublay intégrera la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Afin de permettre une continuité de service en matière de traitement des déchets végétaux produits par les services techniques de cette commune, il est nécessaire de l'intégrer au marché existant.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché initial.

DÉCIDE :

- 1) *d'approuver les termes de l'avenant n°1 relatif au marché n°812 378 de traitement des apports directs des déchets végétaux collectés sur la voie publique par les services techniques des villes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ayant pour objet l'intégration au marché de la ville de Vélizy-Villacoublay ;*
- 2) *d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 11, fonction 812, sur la nature 611 « Contrats prestations de services» ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait en deux exemplaires originaux,
A Versailles, le 17 décembre 2015.

Pour le Président et par délégation,




Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

<p>17/12/2015 de l'affichage le : 29/12/2015 retiré de l'affichage le : 28/01/2016</p>
--